

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1494

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Projet directeur Rives de Saône - Les Marches de Neuville sur Saône - Etudes préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1494**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Les Marches de Neuville sur Saône - Etudes préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de Saône dans toute sa traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet directeur a identifié des projets ou actions de natures différentes sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels la requalification du site des Marches de Neuville sur Saône.

Neuville sur Saône, entrée nord de l'agglomération depuis l'amont de la rivière, constitue une polarité très importante du Val de Saône. Dotée d'un centre historique et patrimonial préservé, la commune concentre une forte densité commerciale, un marché forain hebdomadaire parmi les mieux achalandés du nord de l'agglomération et bénéficie d'un cadre paysager de grande qualité formé par les reliefs du Francs Lyonnais et le lit de la Saône.

Le site des Marches de Neuville sur Saône, situé à l'articulation du centre ancien et de la Saône, représente le lieu névralgique de la commune où se rencontrent usagers des commerces et du marché, des équipements publics et des transports en commun, les dessertes locales et les circulations de transit. Principal centre d'animation du Val de Saône, il est également un nœud de circulation majeur de la commune et du nord du Val de Saône puisque s'y trouve le débouché du pont sur la Saône le plus fréquenté du territoire.

Physiquement, cette situation se traduit par des espaces publics aux usages multiples et brouillés, peu qualitatifs, principalement dédiés au stationnement et à la circulation automobile, un système viaire peu lisible, des liaisons modes doux rares et complexes, et une richesse paysagère (débouché du Vallon des Torrières, parc d'Ombreval, berges de Saône, vue sur les Monts d'Or) sous valorisée, voire confidentielle.

Les Marches de Neuville sur Saône présentent donc un fort potentiel en termes d'urbanité et d'animation ouvertes sur la rivière qui ne pourra être valorisé sans une refonte quantitative et qualitative de l'offre de stationnement et une nouvelle organisation des déplacements.

Dès lors, les principaux objectifs de ce projet sont de conforter la polarité de Neuville sur Saône en renforçant les usages en lien avec la rivière (promenades, loisirs, activités nautiques) et en recréant une véritable relation entre la commune et sa rivière.

Pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre de cet espace, plusieurs études préalables sont nécessaires : déplacements, usages, programmation urbaine et études techniques.

Elles seront lancées mi 2010 pour un rendu au 1er trimestre 2011. Elles permettront d'élaborer le programme, base de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel global de ces études est estimé à 200 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation d'études préalables à la requalification des marches de Neuville sur Saône dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 200 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2154 pour un montant total de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € TTC en 2010,
- 50 000 € TTC en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.